

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 12

votants : 12

L'an deux mille seize, le dix novembre, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2016.

Conseillers présents : N. DUPERRET, L. DUPAIN, C. GERNIGON, D. ROULLET, F. VULLIET, R. PETTITT,
N. GUINAND, E. BOYMOND, F. DE NEVE, F. CHAGNOUX, C. FAVRE, J. COUTURIER,

Conseillers Absents : D. GENOUD

Conseillers excusés

Approbation du Compte-Rendu du Conseil du 19 octobre 2017

Le Compte-Rendu est approuvé à l'unanimité

1/ Délibération n°2017-37 Attribution de subventions aux associations

M. le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions reçues pour l'année en cours. Il invite le Conseil municipal à fixer le montant de ces dernières.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
a l'unanimité**

ATTRIBUE une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT 2016	Montant demandé 2017	MONTANT 2017
Union Sportive du Châble-Beaumont	600 €		600
Harmonie de Saint-Julien	150€		150
Tennis club du Châble	150 €	150€	150
Les bals musettes	100€		100
Montailloux VTT Club	100 €		100
Vélo Club de Saint-Julien	400 €		400
Club de gym du Genevois	150 €		150
Folka	100 €		0
VMEH	100 €		0

Amicale des donneurs de sang	100 €	100€	100
Arc-en-Ciel du Genevois	300 €		300
Association de lutte contre la faim dans l'agglomération annemassienne	200 €	200€	200
Association départementale de sécurité civile	100 €	100€	100
Banque alimentaire	100 €	100€	100
Louveterie France	50€	50€	50
Association du foyer de ski de fond du Salève	100 €		100
Terroir en culture	300€		150
Chorale du Châble	200 €		200
Alzheimer 74	100 €	100€	100
Association des accidentés de la vie	100€		0
Préd'Zouille	300 €		300
La Salévienne	300 €		300
Bibliothèque du Châble	250 €		300
Souvenir Français	50 €	50€	50
Les Aînés de Montailoux	300 €		500
Amicale des Ombelles	100 €		100
UDCAFN	100 €		100
Centre Léon Bérard	100 €		100
Association des parents d'élève de l'école Beaupré	1000 €		1000
Espaces Femmes		300€	150

Locomotive			150
Groupe secours catastrophe français			0
Antilles ?			0
MJC Viry	3000		3000

2/Délibération n°2017-38/ Attribution de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor 2016

Monsieur le Maire explique au Conseil que l'indemnité au Trésor de 2016 a été bloquée par la trésorerie en raison d'une insuffisance de la délibération.

Puisque le Conseil avait décidé de diminuer cette indemnité celui-ci devait justifier de ce choix.

Aussi il est proposé de reprendre la délibération de 2016 dans la forme suivante :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une indemnité peut être allouée au comptable du trésor pour son rôle de conseil auprès de la collectivité. Le montant pour 2016 est fixé à 493 €.

« Considérant la baisse de la dotation générale de fonctionnement et les besoins d'économie qui en découle. Il est proposé de diminuer cette indemnité pour un montant de 250€ »

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ATTRIBUE une indemnité de 250€ au comptable du Trésor Public au titre de l'exercice 2016.

3/ Compte Rendu des Commissions communales

➤ Travaux

Monsieur GERNIGON informe le Conseil que vendredi 03 novembre dernier, un incendie s'est déclaré dans le tunnel du Mont-Sion. Il s'agit d'un camion transportant du papier qui a pris feu suite à semble-t-il une avarie technique. Par chance l'accident n'a fait aucune victime mais a provoqué d'importants bouchons sur l'autoroute. M.DUPAIN rappelle au Conseil que la commune est susceptible d'être mobilisée dans le cadre de l'activation de son plan communal de sauvegarde (PCS). A ce titre une pique de rappelle de son fonctionnement aux élus et personnels de la Commune ne peut qu'être utile.

Monsieur le Maire propose que le PCS actualisé soit renvoyé à tous les élus pour le début de l'année 2018 et qu'une réunion soit organisée début février pour représenter ce plan à tous les acteurs concernés.

Monsieur GERNIGON informe également le Conseil que plusieurs changements ont été opérés cette semaine sur les priorités à des carrefours.

Concernant le chef-lieu, les personnes arrivant de la route du Thouvex dans le village doivent désormais marquer un stop au niveau du hangar de M. LACHAT.

Au Petit-Chable, le carrefour entre les route de chez Cambin et du Petit Chable a été modifié comme suit :
Les personnes circulant sur les routes du Petit chable ou du Moulin doivent désormais marquer un arrêt au niveau du carrefour. Dès lors, les personnes circulant sur la route de chez Cambin sont désormais prioritaires en arrivant au Petit-Chable.

➤ Urbanisme

M. DUPAIN informe le conseil que le 12 octobre dernier la commission départementale de la préservation des espace naturels agricoles et forestiers (CDPNAF) a émis un avis favorable sur le projet de PLU de la Commune de Présilly. Le Document d'urbanisme a par ailleurs été soumis au bureau des Maires de la Communauté de Communes du Genevois qui a également émis un avis favorable assorti de réserves. Ces réserves impliquent néanmoins que plusieurs parcelles devront être déclassé au terme de la procédure de concertation. A ce titre une rencontre est prévue avec les propriétaires fin novembre.

➤ Animation et cadre de vie

Monsieur Vulliet rappelle au Conseil que la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre à lieu samedi. A ce titre tous les conseillers sont naturellement invités à participer à cette commémoration qui se tiendra samedi matin à partir de 10h30.

Par ailleurs le 04 décembre prochain, la Commune de Présilly accueille le bureau des Maires de la Communauté de communes du Genevois. A cette occasion tous les conseillers sont invités à assister à cette réunion et au repas qui se tiendra dans la foulé.

4/ Compte-rendu des commission intercommunales.

➤ SIVU

M.CHAGNOUX informe le Conseil des effets du passage à la semaine de 4 jours pour l'organisation du SIVU et pour les enfants.

De manière générale, les parents sont très satisfaits de cette évolution qui permet notamment d'alléger la charge de travail et sollicite moins les enfants. Pour le SIVU la fin de la gestion des TAP permet de réduire les coûts d'exploitation.

Afin de compenser la suppression des TAP, Récréa est désormais ouvert toute la journée. Au niveau de la fréquentation, Récréa a enregistré en moyenne 80 enfants par jour pendant la période des vacances de la toussaint ce qui constitue une importante hausse par rapport à l'an dernier.

M.GUINAND abonde en expliquant que cette « pause » en milieu de semaine est bénéfique pour les enfants.

➤ Economie et finance

Le projet de l'éco Park se concrétise. A terme ce projet devrait permettre de mettre à disposition près de 17 hectares de terrains cessibles pour le développement de l'activité économique.

Par ailleurs les offices du tourisme de Saint-Julien et d'Annemasse vont être amenés à fusionner pour renforcer le rayonnement du territoire. Cette fusion vise en particulier à augmenter l'activité touristique et inciter au maintien des touristes la nuit. Pour rappel,8% des emplois à Annemasse dépendent du tourisme.

Enfin, la Communauté de Communes à mis en place d'un nouveau site internet : « localien » qui est un outil d'échange pour les entreprise et associations qui s'installe sur le territoire de la Communauté de Communes pour permettre aux citoyens de s'informer sur les actualités du territoire.

CCG.

DIVERS.

M.GERNIGON précise que la température de la Salle du Conseil est très agréable et que les travaux de changement des fenêtres sont à remercier.

La séance est levée à 21h00.